

Conservatoire de Musique et de Danse

Frais de scolarité annuels		Agglomération	Hors agglomération	Agglomération	Hors agglomération	Agglomération	Hors agglomération	Agglomération	Hors agglomération	Agglomération	Hors agglomération	Agglomération	Hors agglomération		
		Tranches de quotient familial		QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6						
1/12 du revenu net imposable divisé par le nombre de parts mentionné sur l'avis d'imposition de l'année précédente		0 à 385,99		386 à 739,99		740 à 1038,99		1039 à 1358,99		1359 à 1600		au-delà de 1600			
Très jeunes Élèves (4 à 8 ans)	A	Éveil musical ou chorégraphique (par discipline) avec Atelier de Découverte Instrumentale (ADI) facultatif (grande section)		82 €	123 €	86 €	129 €	94 €	141 €	105 €	158 €	120 €	180 €	134 €	201 €
	B	Orientation (âge 6 ans) Formation Musicale + instrument (20 mn) + chant choral		82 €	123 €	100 €	150 €	141 €	212 €	181 €	272 €	221 €	332 €	262 €	393 €
	C	Cycle initiation Formation musicale + instrument (30 mn) + chant choral		90 €	135 €	150 €	225 €	221 €	332 €	291 €	437 €	332 €	498 €	362 €	543 €
Parcours Diplômant	C	Cursus diplômant 1er cycle Discipline dominante + Formation Musicale + pratique collective (facultatif)		90 €	135 €	150 €	225 €	221 €	332 €	291 €	437 €	332 €	498 €	362 €	543 €
	D	Cursus diplômant 2ème cycle Discipline dominante + Formation Musicale + pratiques collectives		100 €	150 €	160 €	240 €	231 €	347 €	302 €	453 €	342 €	513 €	372 €	558 €
	E	Cursus diplômant 3ème cycle (Amateur ou professionnel) Discipline dominante + Formation Musicale + pratiques collectives		110 €	165 €	170 €	255 €	241 €	362 €	312 €	468 €	352 €	528 €	382 €	573 €
Parcours Personnalisé de Formation	F1	PPF niveau 1 Parcours Personnalisé de Formation Discipline dominante 30 mn + Formation Musicale + pratiques collectives		150 €	220 €	195 €	290 €	245 €	365 €	285 €	425 €	325 €	485 €	365 €	545 €
	F2	PPF niveau 2 Parcours Personnalisé de Formation Discipline dominante 45 mn + Formation Musicale + pratiques collectives		160 €	230 €	205 €	300 €	255 €	375 €	295 €	435 €	335 €	495 €	375 €	555 €
	F3	PPF niveau 3 Parcours Personnalisé de Formation Discipline dominante 60 mn + Formation Musicale + pratiques collectives		170 €	240 €	215 €	310 €	265 €	385 €	305 €	445 €	355 €	530 €	385 €	575 €
G	APA Atelier Pédagogique Adulte cours de 2 à 4 personnes Instrument ou voix + Formation Musicale + pratiques collectives		130 €	195 €	150 €	225 €	180 €	270 €	210 €	315 €	240 €	360 €	270 €	405 €	
B	Formation Musicale seule		82 €	123 €	100 €	150 €	141 €	212 €	181 €	272 €	221 €	332 €	262 €	393 €	
	Initiation Danse		82 €	123 €	100 €	150 €	141 €	212 €	181 €	272 €	221 €	332 €	262 €	393 €	
H	Discipline supplémentaire Instrument ou danse (par discipline supplémentaire)		65 €	98 €	85 €	128 €	100 €	150 €	120 €	180 €	130 €	195 €	150 €	225 €	
I	Pratique collective (forfaitaire et par discipline) Pour une pratique Chorale, Musique de Chambre, Orchestre, Atelier Jazz, ...		Agglomération 83 €					Hors agglomération 124,50 €							

Tarif Étudiant	Pour les élèves de moins de 26 ans en études supérieures au sein d'un établissement du territoire d'Ardenne Métropole et justifiant d'une carte d'étudiant à jour; les frais de scolarité sont calculés sur la base des tarifs Agglomération quelque soit le lieu de résidence de l'étudiant.
----------------	---

Élève inscrit en CHAM	Les élèves des Classes à Horaires Aménagés sont dispensés des frais de scolarité sur les enseignements inscrits au programme scolaire. Pour toute discipline supplémentaire, la grille tarifaire s'applique.
-----------------------	--

Droits d'inscription : Elèves résidant sur l'agglomération : 18 € - Elèves résidant hors agglomération : 40 € -Élève inscrit en CHAM : 60 €

Les frais de dossier s'appliquent à tous les élèves.

À compter de la quatrième personne du foyer fiscal, les frais de dossiers sont gratuits.

Badge élève donnant accès aux lieux de cours

Tout élève inscrit doit être en possession d'un badge d'accès délivré lors de la première inscription.
L'élève doit le conserver le temps de sa scolarité et en signaler immédiatement la perte au secrétariat.

Remplacement du badge d'accès aux établissements pour perte ou non restitution : 10 €

Remplacement du badge d'accès aux établissements: 2ème perte et suivante: 20€

Location d'instruments

Location d'instruments d'une valeur de + ou - 300 €	1 ^{re} année de location			2 ^e année de location			3 ^e année de location		
	Valeur + de 300€		Valeur - de 300€	Valeur + de 300€		Valeur - de 300€	Valeur + de 300€		Valeur - de 300€
	Agglomération	Hors Agglo.		Agglomération	Hors Agglo.		Agglomération	Hors Agglo.	
Tranche 1 du QF	50 €	60 €	10 €	60 €	72 €	12 €	70 €	84 €	14 €
Tranche 2 du QF	70 €	84 €	14 €	85 €	102 €	17 €	100 €	120 €	20 €
Tranche 3 du QF	90 €	108 €	18 €	110 €	132 €	22 €	130 €	156 €	26 €
Tranche 4 du QF	120 €	144 €	24 €	145 €	174 €	29 €	170 €	204 €	34 €
Tranche 5 du QF	145 €	174 €	29 €	175 €	210 €	35 €	205 €	246 €	41 €
Tranche 6 du QF	170 €	204 €	34 €	205 €	246 €	41 €	240 €	288 €	48 €

Pour les violons, violons altos, violoncelles et guitares, la taille des instruments évoluant avec celle de l'enfant, ces instruments spécifiques seront loués au tarif « première année ».

Cette disposition n'est pas applicable aux élèves adultes.

La facturation s'effectue en trois fois et recouvre les périodes suivantes :

1^{re} période : de la date de rentrée scolaire jusqu'au 11 décembre 2021

2^e période : du 13 décembre 2021 au 26 mars 2022

3^e période : du 27 mars 2022 à la date des vacances scolaires d'été

Toute période commencée est due en entier notamment en cas d'inscription tardive , de demande de congé ou de démission.

Les droits d'inscription sont facturés sur la première période.

Pièces Justificatives à fournir :

Un justificatif de domicile lors de l'inscription : facture récente (gaz, électricité...) ou avis fiscal.

En l'absence de justificatif de résidence, l'élève se verra appliquer la tarification « élève non domicilié sur l'Agglomération ».

L'application du tarif « élève domicilié sur le territoire d'Ardenne Métropole » justifié par un changement de domiciliation au cours de l'année scolaire sera accordée à compter de la période suivante de facturation.

Avis d'imposition des revenus 2020

La demande de prise en compte du quotient familial est faite au moment de l'inscription.

L'avis d'imposition à présenter est celui sur lequel l'élève inscrit est rattaché.

La copie de l'avis d'imposition doit être remise avant le 1^{er} jour des vacances d'automne.

L'élève qui ne présentera pas ses justificatifs de revenu fiscal de référence permettant la détermination du quotient familial se verra appliquer la tranche tarifaire la plus haute.